RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

AVIS PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AMI N°006/CGCI-MS/MS/2026 — Recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) — CGCI-FM-MS

1. Contexte et objet

Dans le cadre de la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial, le Ministère de la Santé, à travers la CGCI-FM-MS, lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) à plein temps, pour toute la durée du projet, conformément aux modalités contractuelles approuvées et à la disponibilité des financements.

2. Affectation et rattachement

Lieu : Nouakchott, avec déplacements éventuels à l'intérieur du pays. Supérieur hiérarchique : Coordonnateur de la CGCI-FM-MS.

3. Principales attributions

Élaborer et suivre le PPM et le PAA ; préparer les consultations relatives aux achats infra-seuils soumis aux procédures formalisées adaptées prévues aux sections II et III de l'arrêté n° 0292/PM/2023 ; accompagner les commissions ad hoc en amont, pendant et après leurs travaux ; préparer et suivre les contrats correspondants. Les achats inférieurs aux seuils minimaux relèvent de l'achat direct et n'impliquent pas systématiquement le SPM. Pour les marchés relevant de la CPMP du Ministère de la Santé, préparer les dossiers en amont et apporter l'appui autorisé pendant et après la procédure, sans se substituer à la commission.

4. Profil requis

Bac+5 ou équivalent en passation des marchés, achats et approvisionnement, logistique, administration publique, économie, droit ou finances ; formation spécialisée ou certification professionnelle reconnue en passation des marchés, procurement ou gestion des contrats, justifiée par les pièces correspondantes. Au moins sept années d'expérience professionnelle en passation des marchés, achats ou gestion des contrats, dont cinq années pertinentes dans les marchés publics ou les marchés financés par des partenaires techniques et financiers. Expérience avérée des consultations, évaluations, contrats et suivi d'exécution ; maîtrise du cadre national et bonne connaissance des procédures des bailleurs. Bonnes capacités rédactionnelles en français ; anglais et arabe : atouts importants. Expérience du Fonds mondial, du secteur santé, des produits de santé, des équipements médicaux, des achats électroniques et maîtrise de Tom Marché : atouts.

5. Dossier de candidature

Lettre de candidature ; CV daté et signé ; copies des diplômes, attestations de formation/certification et justificatifs des expériences professionnelles et références. Les justificatifs complémentaires peuvent être demandés aux candidats présélectionnés.

6. Procédure de sélection

Après vérification des conditions minimales de recevabilité et d'éligibilité, les candidatures sont évaluées sur dossier sur 70 points selon le barème validé ci-dessous. La note de 49/70 constitue un seuil éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu au moins 49 points sont admissibles.

Critère documentaire	Points
Expérience professionnelle pertinente au-delà du minimum et diversité des procédures conduites	30
Expérience spécifique des marchés publics et financements de partenaires, avec pièces probantes	20
Qualité et pertinence des expériences de préparation, évaluation, contractualisation et suivi	15
Atouts documentés : santé/Fonds mondial, achats électroniques, Tom Marché, langues	5
TOTAL DOSSIER	70

Parmi les candidats admissibles, les huit (8) mieux classés au maximum sont convoqués à l'entretien ou à l'épreuve complémentaire, noté(e) sur 30 points. Aucun second seuil éliminatoire n'est appliqué après cette phase.

L'entretien ou l'épreuve pratique (30 points) apprécie : maîtrise des procédures et cas pratique (15 points) ; suivi contractuel, risques et traçabilité (10 points) ; communication et organisation (5 points). Le classement final est établi sur 100 points. Les vérifications des références et des pièces précèdent la décision de recrutement. Seuls les candidats retenus pour la suite de la procédure seront contactés. La commission et l'autorité compétente appliquent les règles de confidentialité, d'impartialité et de prévention des conflits d'intérêts.

Conformément au modèle procédural appliqué au Coordonnateur, le candidat classé premier à l'issue des deux phases est invité à négocier ; en cas de désistement, le candidat suivant dans l'ordre du classement est consulté.

7. Retrait des TDR et renseignements

Les termes de référence (TDR) du poste peuvent être consultés et téléchargés via le lien suivant : [LIEN OFFICIEL À COMPLÉTER].

Pour toute demande de clarification relative au présent AMI, les candidats peuvent écrire à :

a.elmoctar@sante.gov.mr ; copie : **theo.kusiaku@outlook.fr** et **ouldmeida@sante.gov.mr.**

8. Dépôt des candidatures

Les candidatures peuvent être soumises, au choix du candidat, selon l'une des deux modalités suivantes, conformément au modèle procédural appliqué au Coordonnateur :

Dépôt physique

Les dossiers, sous pli fermé portant la mention « AMI N°006/CGCI-MS/MS/2026 — Spécialiste en Passation des Marchés — À n'ouvrir qu'en séance », sont déposés au Secrétariat du Secrétaire général du Ministère de la Santé, Avenue Gamal Abdel Nasser, Immeuble de la SNIM, 3e étage, Nouakchott, au plus tard le mardi 1er décembre 2026 à 12 h 00.

Soumission en ligne

Les candidats peuvent également transmettre leur dossier par voie électronique au plus tard le mardi 1er décembre 2026 à 12 h 00, à l'adresse principale : **a.elmoctar@sante.gov.mr** ; en copie : **theo.kusiaku@outlook.fr** et **ouldmeida@sante.gov.mr.**

L'objet du courriel doit porter la mention : « AMI N°006/CGCI-MS/MS/2026 — Candidature au poste de SPM — CGCI-MS ». Les pièces doivent être lisibles, de préférence au format PDF, et comprendre tous les documents exigés dans les TDR.

9. Ouverture des candidatures

Les plis physiques seront ouverts dans la salle de réunion située au 9e étage du Ministère de la Santé, le mardi 1er décembre 2026 à 15 h 00. Les candidatures électroniques seront prises en compte dans le cadre du même processus de sélection, sous réserve de leur réception dans les délais impartis et de leur conformité aux exigences du présent AMI.

Important : seules les candidatures reçues au plus tard à la date et à l'heure limites fixées seront examinées. Tout dossier reçu hors délai ou incomplet pourra être rejeté conformément aux dispositions de l'AMI et des TDR.

Le Secrétaire général

ABDI SALEM CHEIKH SAAD BOUH CHEIKH TOURAD